

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : **du Bureau de CDA** du jeudi 23 octobre 2025, tenue au siège du District à Vesoul, à 18h30.

Président : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Jean-François CHAPUZOT – Yohan GIMENEZ - Rémi LAURENT (Visio) - Philippe PRUDHON.

Membre CDA plénière invité : M. Marc LEMERCIER

Membre CDA plénière excusée : Mme Laétitia LANCELOT

Le Président de la CDA ouvre la réunion, souhaitant la bienvenue à tous, notamment à Marc LEMERCIER, membre de la commission plénière, et souhaits de prompt rétablissement à Mme LANCELOT, invitée également mais excusée car souffrante.

1. Bilan qualité et quantité de la réunion de rentrée des arbitre du 12 septembre 2025.

Bilan satisfaisant sur le plan qualitatif et quantitatif de cette réunion de rentrée, qui semble avoir satisfait la très grande majorité des arbitres présents.

La questionnaire annuel – contrôle de connaissances a été effectué lors du rassemblement, et de nombreux sujets et axes techniques préparatoires à la saison ont été abordés.

Etat de présence des arbitres :

- Arbitres non présents, excusés ou dont le justificatif de non venue a été validé ou reconnu valide par la CDA ; **et qui feront l'objet d'une nouvelle et ultime convocation à la session de rattrapage :**

Groupe D1 :

Mehadji KADRI (Lure JS)
Anthony LOTSCHER (Perrouse)
Farid RAIDRON (Rc Saônois)
Samuel WIDMER (Rioz Fc)

Groupe D2 :

Yacine OUSSEMGANE (Vesoul Fc)

Groupe D2 – catégorie arbitres assistants :

Franck AGNELOT (Fc 4 Rivières)
Leo MUGNIER (Vesoul Rc)

Groupe D3 :

Mickaël GRANDPERRIN (Vesoul Fc)
Thomas MAZZOLINI (Magny Vernois)
Gwenaël RICHARD (Noidans Vesoul)

Groupe Jeunes Arbitres :

Abdul-Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)
Elisa NORMAND (Fc La Romaine)
Ilian OBERON DOLE (Rougemont)

- Arbitre non présent, ou non excusé ou dont le justificatif de non venue n'a pas été validé ou reconnu valide par la CDA ; **et qui ne fera pas l'objet d'une nouvelle et ultime convocation :**

Groupe D3 :

Aurélien DROMARD (Perrouse)

Le Bureau fixe les dates de session de rattrapage de la réunion de rentrée, à la date de leur choix des arbitres concernés, comme suit :

VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025 à 19H00, au siège du District

ou

SAMEDI 8 NOVEMBRE 2025, à 10H00, au siège du District

Durée de la session de rattrapage, comportant informations générales, techniques et le questionnaire-contrôle de connaissances = 2 heures.

2. **Bilan de la réunion de rentrée des observateurs de la CDA**

La réunion de rentrée des observateurs de la CDA s'est déroulée le dimanche 14 septembre 2025, avec une partie théorique en matinée, animée par Jacques BADET, CTRA de la Ligue BFC, puis l'observation commune d'un arbitre promu dans le groupe D1, en après-midi, suivie du débriefing de la prestation.

Bilan très satisfaisant et enrichissant de cette session théorie et pratique.

Vifs remerciements à Jacques pour sa présence et la qualité de ses interventions, aux observateurs présents à cette session obligatoire de formation, ainsi qu'au club du FC Pays de Luxeuil pour l'accueil réservé au groupe d'observateurs venus pour suivre la rencontre.

3. **Courriers reçus**

- LBFC/CRA : information « l'arbitrage rencontre les clubs » saison 25/26. Pris note.
- LBFC/CRA : plan d'action fédéral – livraison des cartons blancs. 90 cartons blancs ont été remis à notre instance.
- LBFC/CRA : résultats examen théorique R3. Félicitations à Maxime PERRINGERARD qui termine brillamment major de cette session qui a vu 6 arbitres retenus sur les 8 candidats ayant concouru.
- LBFC/CRA : information taux de participation à la Coupe de France des arbitres saison 25/26
- LBFC/CRA : réunion technique à l'attention des observateurs de la CRA - Invitation aux observateurs de la CDA de Haute-Saône, le jeudi 13 novembre 2025 à 19H00, au siège du District. Pris note.

- LBFC/Juridique : informations licences arbitres saison 25/26 Anas Lakehal et Samy Afhamy. Pris note de cette situation, qui a nécessité de longs échanges et discussions avec les services juridiques de la Ligue BFC. Une solution administrative a été trouvée leur permettant de reprendre rapidement la fonction d'arbitre.
- Mohamed Bji : information non renouvellement arbitre saison 25/26. Pris note. Remerciements pour les services rendus à l'arbitrage.
- Aurélien Dromard : indisponibilité arbitrage phase automne 2025. Transmis pôle désignations.
- Calvin Leveau : candidature à l'arbitrage en Ligue seniors, saison 26/27. Pris note.
- Razwan Munawar : candidature à l'arbitrage en Ligue seniors, saison 26/27. Pris note.
- Elisa Normand : candidature à l'arbitrage en Ligue jeunes, saison 26/27. Pris note.
- Maxime Portier : information relative aux observations ou accompagnements des jeunes arbitres de District saison 25/26. Pris note.
- Kelian Salemi : information arrêt arbitrage à compter du 02/10/2025. Pris note, remerciements pour les services rendus à l'arbitrage.
- Estelle Vaubourg : confirmation du souhait de prise en responsabilités de la section tutorats et parrainages des arbitres (reprise du sujet et validation par le Bureau).
- Sébastien Zanella : information renonciation à la candidature à l'arbitrage en Ligue saison 25/26. Pris note de ce choix, maintien de l'intéressé dans le groupe 2 – catégorie arbitres assistants.

4. Dossiers - situations à traiter :

- Aldric Aviat : information souhait reprise arbitrage suite à arrêt en cours de saison 23/24.
 - o Le Bureau décide la convocation de l'intéressé à une des sessions de rattrapage – réunion de rentrée, puis à un match de DEP 3 observé, et décidera à l'issue de ces deux actions.
- Zohar Benchagra : rapport observation rencontre U18G du 18/10/2025 – Sébastien Vezin
 - o Le Bureau prend connaissance du rapport d'accompagnement rédigé et décide la convocation de l'intéressé à une prochaine réunion de Bureau.
- David Martins : décision vis-à-vis de la reprise de l'arbitrage suite à observation sur rencontre D3 du 27/09/2025
 - o Le Bureau prend connaissance du rapport d'observation effectué et décide l'affectation de l'intéressé dans le groupe D3 des arbitres du District au titre de la saison 25/26. Transmis pôle désignations pour activation.
- Axel Mercier : comportement ne respectant pas la déontologie de la fonction d'arbitre
 - o Le Bureau prend connaissance des éléments des dossiers de la commission de discipline, du rapport de l'instructeur du district et de la commission d'appel ayant fait suite à la rencontre de finale du challenge du District U18 du 15 juin 2025, dirigée par l'intéressé. La décision prise fait l'objet d'un procès-verbal interne à la commission, qui sera adressé à M. Mercier.
- Maxime Portier : décision personnelle de renonciation à l'arbitrage au niveau Ligue en qualité de Jeune Arbitre de Ligue, et demande d'intégration d'un groupe d'arbitres seniors du District
 - o Le Bureau prend connaissance de la demande et des arguments qui sont apportés, et décide la convocation de l'intéressé à une des sessions de rattrapage – réunion de rentrée puis l'observation pratique sur deux rencontres de DEP 3 par deux observateurs différents de la CDA. La décision d'affectation de l'intéressé sera prise à l'issue de ces actions.
- CRA / LBFC : transmission du rapport de l'arbitre Anthony Lotscher – match coupe de France du 30/08/2025, suite à manquements et absence à audition / commission d'appel
 - o Le Bureau de CDA décide la rencontre de l'intéressé pour aborder ce sujet lors de la session de rattrapage – réunion de rentrée à laquelle il participera.

- Réglementation concernant l'exclusion temporaire de 10 minutes (carton blanc) :
 - o Le Bureau décide la reprise de la circulaire, qui date de la saison 21/22, et qui pourra se faire en même temps que les travaux liés aux aménagements du règlement intérieur de la CDA au titre de la saison 26/27. Rémi Laurent se propose de suivre ce dossier.

5. Dossiers transmis :

- Transmis par la commission Statuts et Règlements :

- Match : Perrouse 4 – Colombe 2 du 12/10/2025 en Départemental 3 groupe A.
Arbitre : Thomas Mazzolini

Réserve sur qualification de joueur posée avant match / réponse administrative apportée par l'arbitre :

>>> Application du barème CDA en vigueur.

NB : ce point fera l'objet d'un rappel aux arbitres par la voie d'un POST-IT CDA.

- Transmis par la commission de discipline :

- o Match : Vesoul Rc – Colombe 2 du 14/09 en Départemental 3.
Arbitre : Thomas Mazzolini (groupe D3)

Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- o Match : Noidans Vesoul 4 – Lure Sporting du 21/09 en Départemental 3.
Arbitre : Philippe Floriot (groupe D3)

Non élaboration rapports/nombre joueurs expulsés.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

NB : ce point fera l'objet d'un rappel aux arbitres par la voie d'un POST-IT CDA.

- o Match : Gr 3 Rivières – Gr Val Cerise du 20/09 en U18G D2.
Arbitre : Nathan Grosjean (groupe JA)

Non élaboration rapports/nombre joueurs expulsés.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- o Match : Faverney – Jussey du 28/09 en Coupe de Haute Saône
Arbitre : Samuel Widmer

Expulsion de Mr Julien Mancassola (arbitre officiel du District en situation d'année sabbatique) en qualité de joueur de Faverney.

>>> Considérant le non respect de la déontologie qui doit prévaloir compte tenu de la qualité d'arbitre officiel de l'intéressé sanctionné, mais aussi du motif qui a conduit à son expulsion, le Bureau de CDA décide le retrait de la fonction d'observateur de la CDA – groupe des Jeunes Arbitres, au titre de laquelle l'intéressé avait été accepté pour la saison 25/26.

○ Match : Gr 3 Rivières – Vaivre Frotey Vesoul Montigny en Challenge District U18G
Arbitre : Kylian Noël (groupe JA)

Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe FMI + problème motif sur rapport/FMI.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Match : Val Pesmes – Gr Jeunes Saônois du 04/10/2025 en U18 Départemental 2.
Arbitre : Leo Thibaut (groupe D3)

Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

6. Audition de Monsieur Addul-Haqq Khalli (club Fc 4 Rivières) :

Le Bureau de CDA prend connaissance des excuses adressées par l'intéressé (email réceptionné le 22/10/2025), le rendant indisponible pour cette convocation.

>>> Le Bureau décide la reconvoque de l'intéressé pour audition par le Bureau de CDA, soit le samedi 8 novembre à 10H00, soit le samedi 15 novembre à 10H00 au siège du District (date au choix de l'intéressé), et sa non désignation en qualité d'arbitre dans l'attente de la réalisation de cette audition.

7. Absences et excuses des arbitres :

7.1) Absence des

Journée du 23 et 24 août 2025 :

Etat néant

Journée du 30 et 31 août 2025 :

Etat néant

Journée du 06 et 07 septembre 2025 :

Abdul Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)

Excusé validée/non comptabilisée

Journée du 13 et 14 septembre 2025 :

Etat néant

Journée du 20 et 21 septembre 2025 :

Méhadji KADRI (Lure JS)
Samuel WIDMER (Rioz Fc)

Excusé validée/non comptabilisée
Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 27 et 28 septembre 2025 :

Kelyan SALEMI (Vaivre Frotey Vesoul Montigny) Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 04 et 05 octobre 2025 :

Néant

Journée du 11 et 12 octobre 2025 :

Néant

Journée du 18 et 19 octobre 2025 :

Néant

7.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Suite au recensement et à la transmission par le pôle désignations de la CDA, le Bureau prend note de l'ensemble des excuses des arbitres reçues après parution des désignations.

Journée du 30 et 31 août 2025 :

Axel MERCIER (Fc 2 Vels)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 6 et 7 septembre 2025 :

Axel MERCIER (Fc 2 Vels)

Application du barème CDA en vigueur

Killian NOEL (Héricourt Haute Lizaine)

Transmis à section Jeunes Arbitres

Jacques YILDIZ (Rc Saônois)

Application du barème CDA en vigueur

Léo MUGNIER (Vesoul RC)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 13 et 14 septembre 2025 :

Abdul-Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)

Transmis à section Jeunes Arbitres

Journée du 20 et 21 septembre 2025 :

Cédric MARTIN (Val Saône)

Excusé validée/non comptabilisée

Journée du 27 et 28 septembre 2025 :

Aurélien DROMARD (Perrouse)

Application du barème CDA en vigueur

Léo THIBAUT (Fc 4 Rivières)

Excusé validée/non comptabilisée

Jacques YILDIZ (Rc Saonois)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 04 et 05 octobre 2025 :

Adrien ANDRE (Rc Saônois)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 11 et 12 octobre 2025 :

Zoher BENCHAGRA (Pays Luxeuil)

Transmis à la section Jeunes Arbitres

Journée du 18 et 19 octobre 2025 :

Christian CLODORE (Larians)

Excusé validée/non comptabilisée

Abdul-Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)

Transmis à section Jeunes Arbitres

LE BUREAU RAPPELLE FERMEMENT A TOUS LES ARBITRES LES POINTS CI-APRES, INDIQUES DANS LE CADRE DU POST-IT D'INFORMATIONS NUMERO 3, ENVOYE LE 22 OCTOBRE DERNIER :

- Sauf cas spécifique lié à une maladie, une blessure, un accident, cas de force majeure dûment attesté par un justificatif, les déclarations d'indisponibilités des arbitres et des observateurs d'arbitres doivent être adressées au secrétariat du District + copie au secrétaire de la CDA (secretariat@haute-saone.fff.fr + philippe.prudhon1@bbox.fr), AU MINIMUM 14 JOURS CALENDAIRES AVANT LA DATE DE L'INDISPONIBILITE.
- Une sanction de 2 (deux) points sera appliquée sur le classement de l'arbitre de la saison en cas de non-respect de ce délai ; chaque retard sera étudié par le Bureau de CDA.
- Les indisponibilités et toute autre communication faites par un autre moyen que l'envoi d'un mail aux adresses indiquées ne seront pas traitées ni prises en compte, et renvoyées à l'expéditeur.

- Les indisponibilités et aucune communication à la CDA ne doivent être pas être saisies sur l'appliquet « MY FFF OFFICIEL », qui n'est pas utilisé au niveau du District.
- Dans le cas d'une non-désignation (samedi et / ou dimanche) ou d'un match initialement désigné et qui aura été annulé, l'arbitre demeure à la disposition de la CDA et pourra faire l'objet d'une nouvelle désignation.
- La prise en compte d'un match reporté ou annulé est effective une fois l'information officielle parvenue soit du secrétariat du District soit d'un membre de la CDA. Les informations qui pourront être communiquées directement aux arbitres par les clubs n'ont aucune valeur officielle.

8. **Réserve technique d'arbitrage :**

Rencontre : FC 4 RIVIERES 3 – VAL SAONE 2 en Départemental 4 groupe A du 11 octobre 2025 (score : 1 - 1).

Arbitre : Leo Thibaut.

Réserve technique mentionnée sur la feuille de match informatisée annexe par le club de Val de Saône au motif de :

« Temps additionnel jugé trop long par les 3 coaches »

Réserve confirmée, donc jugée recevable en la forme.

Droits non joints, à débiter sur le compte du club de Val Saône,

Considérant que l'objet de la réserve technique déposée à l'arbitre, relève de par les lois du jeu du football (loi 5) de l'appréciation par l'arbitre de la durée de la partie, dont le temps additionnel qui demeure à sa seule discrétion ; lois du jeu qui stipulent que l'arbitre est le seul chronométreur de la partie ;

Considérant que l'arbitre n'a pas commis d'erreur ou de faute technique d'arbitrage.

La commission rejette la réserve technique d'arbitre déposée et confirme le score de la rencontre, score = FC 4 RIVIERES 3 = 1 ; VAL SAONE 2 = 1.

Notification par voie électronique.

9. **Arbitrage Futsal pratique associée saison 2025/2026 :**

Le Bureau de CDA valide la mise en place d'une action de formation préalable à la pratique du futsal – pratique associée, au titre de la saison 25/26, et transmet l'action de formation à l'équipe technique départementale du District, pour sa mise en place et en œuvre. Un/des membre(s) de la CDA disponibles le jour où l'action de formation aura lieu, sera/ont également présent/s.

10. Point des Formations Initiales en Arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

Au titre de la saison 2024/2025 :

- **Situation du candidat Antoine GRANDJEAN (club Melisey/St Barthélémy) :**

La commission prend note de l'abandon de candidature de l'intéressé (réceptionné par courriel en date du 06/09/2025).

- **Situation du candidat Anes GUELLATI (club Héricourt Haute Lizaine) :**

Suite à l'échec à l'examen pratique du 03/05/2025,

Suite au rapport de la rencontre tutorat du 02/09/2025, lequel mentionne la nécessité de revoir l'intéressé sur un deuxième et dernier tutorat avant convocation au 2^{ème} et dernier examen pratique

Malgré l'absence de l'intéressé à la désignation du 2^{ème} match de tutorat en date du 04/10/2025, et en l'absence de réception de pièce justificative demandée,

Le Bureau décide la convocation de l'intéressé à son second et ultime match d'examen pratique d'arbitrage, lorsque celui-ci déclarera à la CDA être en capacité de le subir.

- **Situation du candidat arbitre Kérim ZENGIN (club Vesoul Afm) :**

Suite à l'échec à l'examen pratique du 17/05/2025,

Suite au rapport de la rencontre tutorat du 18/10/2025, lequel mentionne la nécessité de revoir l'intéressé sur un deuxième et dernier tutorat avant convocation au 2^{ème} et dernier examen pratique

Le Bureau ne décide pas de 2^{ème} rencontre de tutorat pour l'intéressé et sa convocation à son second et ultime match d'examen pratique d'arbitrage.

Prochaine session FIA au titre de la saison 2025/2026 :

Elle se déroulera les samedis 8, 15 et 22 novembre 2025 au siège du District à Vesoul.

Les inscriptions exclusivement sous forme dématérialisée, et en ligne sont ouvertes.

A ce jour, 17 préinscriptions sont enregistrées :

Amjad ABO ALSILL (Vesoul Agglomération)
Anita BELAT (Asm Belfort)
Sophian BENTIRI (Lure Sporting)
Hossni BERKOUN (Vesoul Afm)
Jérôme BUSSEMEY (Vesoul Fc)
Zeynel CEYLAN (Pays Luxeuil)
Thomas DUVERNOY (Val Pesmes)
Marwan EL FAKIR (Vaivre Frotey Montigny)
Damien GENEY (Lure Sporting)
Yawovi GUELI (Asm Belfort)
Malick KOURA (Asm Belfort)
Romain NICOLAS (Arcey)
Olivier NOEL (Soing)
Fabien NZOGANG (Vaivre Frotey Montigny)
Mathéo PIERRE (Fc 2 Vels)
Maëlle POTHIN (Rigny)
Steve TAIB (Noidans Vesoul)

A noter que tous les dossiers doivent être complets pour pouvoir participer à cette formation (pièces justificatives administratives et règlement).

S'agissant du module désormais obligatoire des « Gestes Qui Sauvent - GQS », qui font partie intégrante de la FIA, et sur proposition de la Ligue BFC, le Bureau valide la mise en place de ce module au printemps 2026, à l'issue des deux sessions de FIA qui auront lieu sur la saison 25/26, module à réaliser par l'organisme retenu par la Ligue de Bourgogne Franche-Comté.

Les candidats issus de la session « FIA 1 », ayant satisfaisant positivement la partie théorique puis pratique, auront la qualité de stagiaire, et pourront arbitrer dans l'attente d'avoir suivi et satisfait à ce module. Par récurrence, tout candidat, issu de la session 1 ou de la session 2 de la FIA qui n'aura pas suivi et satisfait ce module au 30 juin 2026, ne sera pas renouvelé comme arbitre pour la saison 26/27

11. Point sur le fonctionnement du pôle désignations

Le Bureau de CDA note, avec une grande satisfaction, la bonne efficience du travail du pôle désignations, au travers les méthodes nouvelles retenues pour la gestion des flux (disponibilités – indisponibilités des arbitres) et les désignations des arbitres, depuis le début de la saison.

Le Bureau remercie les membres du pôle pour le travail accompli, toujours dans l'idée de couvrir le maximum de rencontres en arbitres officiels, de rechercher les meilleures solutions envisageables, afin d'optimiser les procédures et tenter de donner satisfaction au plus grand nombre.

Quelques difficultés subsistent en lien avec des indisponibilités adressées par quelques arbitres ne respectant pas la règle imposée, obligeant à des changements parfois nombreux alors même que les désignations sont faites. Les arbitres concernés par ces faits sont systématiquement contactés et les règles leur sont rappelées.

Evocation de certaines interventions de clubs demandant une modification de désignation d'arbitre avant la date du match. Le Bureau de CDA entend les raisons qui peuvent être invoquées, renvoyant parfois à des situations anciennes. Celles-ci peuvent être comprises et entendues, mais le Bureau rappelle que des modifications pour ces motifs resteront exceptionnelles, et ne doivent pas se généraliser de manière naturelle.

Point à date fait sur le déroulé des observations des arbitres de l'ensemble des groupes + des jeunes arbitres, qui se poursuit dans des conditions très satisfaisantes.

12. Point sur les tutorats et les parrainages :

2 tutorats réalisées à ce jour, et qui se sont passés de façon satisfaisante.

Merci à Estelle Vaubourg en charge de la section, de rechercher et trouver les meilleures solutions pour apporter réponses, à partir d'un groupe créé permettant de solliciter rapidement des tuteurs et des parrains.

13. Date CDA plénière et questions et points divers

Sujet divers : malgré plusieurs demandes et rappels, 11 arbitres ne se sont pas encore conformés à l'obligation de saisie de la carte grise du véhicule automobile utilisé pour leurs missions ; ou de la transmission d'un RIB/RIP permettant le règlement complet de leurs indemnités d'arbitrage via la caisse de péréquation.

La liste des arbitres concernés est communiquée au Bureau, un ultime rappel leur sera fait par le service comptabilité du District.

Date prochain Bureau de CDA : date à fixer début janvier 2026, pour finaliser la préparation du stage d'hiver des arbitres du dimanche 18 JANVIER 2026.

Une réunion plénière de CDA aura lieu en février 2026, post stage hivernal.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22H45.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.